

Règlement général de la Course hors stade « La Senlis'Oise » Samedi 01 avril et Dimanche 02 avril 2023

1 - PARTICIPATION

La course « la Senlis'Oise » est organisée par le club SENLIS ATHLE.

Le règlement des courses est celui de la FFA.

Elle est ouverte aux licenciés ainsi qu'aux non licenciés.

1.1 CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE

REGLEMENTATION DES MANIFESTATIONS DE RUNNING

Adoptée par le Comité Directeur de la FFA du 7 juin 2019

Applicable au 1er novembre 2019

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- **D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA** et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées.
- **Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - ✓ Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - ✓ Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - ✓ Fédération française handisport (FFH),
 - ✓ Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - ✓ Fédération sportive des ASPTT,
 - ✓ Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - ✓ Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - ✓ Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- **ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition**, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

2 - INSCRIPTIONS

2.1 Par internet

Les inscriptions peuvent se faire en ligne sur le site ADEORUN

Les frais d'inscriptions sont à la charge du coureur.

La date limite d'inscription est le **mercredi 29 mars 2023** à minuit sur le site.

2.2 Par courrier

Les inscriptions par courrier devront parvenir avant le **Vendredi 31 mars 2022** à l'adresse suivante : SENLIS ATHLE, Maison des Loisirs, 21 rue Yves Carlier, 60300 SENLIS.

Elles devront comprendre :

- Le bulletin d'inscription entièrement rempli
- La photocopie obligatoire recto-verso de la licence ou pour les non licenciés une photocopie du certificat médical avec les mentions indiquées au paragraphe 1. La photocopie ne sera pas restituée.
- Le montant de l'inscription (voir ci-dessous), chèque à l'ordre de SENLIS ATHLE.

2.3 Le week-end de la course

- **Le Samedi 01/04/2023 après-midi**

RETRAIT DES DOSSARDS DE 14H00 à 18H00

INSCRIPTIONS DE 14H00 à 18H00 sous réserve de places disponibles

Dans le gymnase du complexe Yves Carlier, rue Yves Calier, 60300 SENLIS

- **Le dimanche : Pas d'inscriptions sur place**

Course	5 Km	10 Km	Semi
Horaire maximum	7H30 à 8 h 30	7H30 à 8 h 30	8H15 à 9h15

- Voir ci-dessous le montant de l'inscription
- Chèque à l'ordre de SENLIS ATHLE. Paiement par chèque privilégié.

RETRAIT DES DOSSARDS JUSQUE 15 MINUTES AVANT LE DEPART DES COURSES

2.4 Tarification

Course / Tarif	Préinscription Jusqu'au 29/03/2023 sur ADEORUN	Inscription sur place (01/04/2023) Si places disponibles
Enfants courses du samedi 02/04	3 €	5 €
5 Km	8 €	10 €
10 Km	12 €	15 €
Semi	14 €	18 €

2.5 Courses

Pour toutes les courses, les catégories sont celles de la FFA.

Année de naissance	Catégories D'âge	800m	1km	2024 m	5km	10km	Semi
1988 et avant	Master	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
1989-2000	Sénior	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
2001-2002-2003	Espoir	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
2004-2005	Junior	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
2006-2007	Cadet	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON
2008-2009	Minime	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
2010-2011	Benjamin	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
2012-2013	Poussin	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
2014-2015	Eveil Athlétique	OUI	NON	NON	NON	NON	NON

Remarques

- En ce qui concerne la tarification handisport et plus particulièrement pour les binômes ou les équipages, seul le compétiteur devra régler son engagement. Par contre, il sera demandé un certificat médical à chaque participant qu'il soit compétiteur ou accompagnateur.
- Les pièces obligatoires devront être fournies, au plus tard, le jour de la course, pour permettre le retrait du dossard.
- Une inscription non validée par manque d'une pièce obligatoire ne donnera lieu à aucun remboursement.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

3- LA COURSE

3-1 Dossards

Aucun dossard n'est envoyé par la Poste.

Le retrait des dossards se fera, sur présentation d'une pièce d'identité, la veille (de 14h00 à 18h00) et le jour de la course à partir de 7h30 au gymnase Yves Carlier, situé dans le complexe sportif rue Yves Carlier à Senlis. Il devra être fixé par des épingles (trois au minimum).

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course et placé devant.

3-2 Puces de chronométrage

Une puce électronique est fournie à chaque participant des courses du dimanche 02 avril. .

A l'arrivée, vous devez restituer cette puce aux organisateurs. Si vous perdez cette puce, la somme de 15€ vous sera réclamée.

3-3 Vestiaires

Seront disponibles dans le gymnase :

- Sanitaires, douches et vestiaires non gardés
- Consigne gratuite des effets personnels

En fonction des conditions
sanitaires du moment

3-4 Garderie

Avec l'aide de la société BABYCHOU, une garderie d'enfant vous est proposée.

Un tarif unique de 2€ par enfant vous sera demandé.

Nombre de places limitées et réservation à l'inscription

En fonction des conditions
sanitaires du moment

3-5 Parcours

Le règlement FFA des courses hors stade s'applique à cette manifestation.

Aucune assistance n'est permise durant la course (chien, vélo ou coureur sans dossard).

Les parcours sont présentés sur le site de la course. Les distances ne sont pas officielles et sont données à titre indicatif.

Départ des courses devant le complexe sportif Yves Carlier, à Senlis. Arrivée des courses sur le stade vélodrome, à Senlis.

Fléchage des boucles par Rubalise®, panneaux et signaleurs.

3-6 Programme

Samedi 01 avril

14H30 : course découverte de 800 m réservée aux Eveils Athlétiques **(2014/2015)**

Un départ toutes les 10 minutes par groupe de 20 enfants. Inscriptions maximums : 100

15H20 : course de 1000 m **(sans classement)** réservée aux poussins **(2012/2013)**

Un départ toutes les 10 minutes par groupe de 20 enfants. Inscriptions maximums : 80

16H 30 : course de 2024 m réservée aux benjamins M **(2010/2011)**

16H40 : course de 2024 m réservée aux benjamins F **(2010/2011)**

16H50 : course de 2024 m réservée aux minimes M **(2008/2009)**

17H00 : course de 2024 m réservée aux minimes F **(2008/2009)**

Pour chaque course : échauffement collectif / ateliers sportifs et ludiques / gouters / récompenses

Durée totale d'une épreuve pour chaque enfant : 1 heure

Dimanche 02 avril

5Km : départ à 9h30

10Km : départ à 9h30

Semi : départ à 10h15

Ravitaillement liquide et liquide/solide selon le règlement des courses hors stade.

Mise en place d'une barrière horaire sur le semi-marathon : début de la deuxième boucle avant 11h35 (soit 1h20 pour 10,5 km)

Proclamation des résultats et remise des récompenses à partir de 10h30 pour le 5 km et au fur et à mesure des arrivées de chaque course (détail sur le site de la course et affiché dans le gymnase lors du retrait des dossards)

3-7 Jury officiel

Il est composé d'un juge arbitre de la FFA, dont le pouvoir de décision est sans appel.

Il est assisté de starters, de chronométreurs et de commissaires de course.

Des contrôles seront effectués afin d'assurer la parfaite régularité des épreuves.

4 - DROIT A L'IMAGE

Les athlètes participant aux différentes courses de « La Senlis'Oise » autorisent l'organisation à utiliser les images prises à l'occasion de la manifestation sur tout support (papier ou numérique).

6- ASSURANCES

Nous recommandons aux participants non licenciés de souscrire personnellement un contrat d'assurance « Individuel Accidents ».

Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Le club **SENLIS ATHLE** est couvert par une police d'assurance « Responsabilité Civile ».

7- SECURITE ET ASSISTANCE

Sécurité des parcours.

Les parcours sont protégés par des signaleurs. Des postes de secours sont répartis le long des parcours.

Après le passage du véhicule de fin de course, les concurrents courent sous leur propre responsabilité et ils doivent alors se conformer aux règles de circulation définies par le code de la route.

Service médical

Un service médical sera présent en permanence.

Le service médical et les secouristes sont habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

8- DISPOSITIONS DIVERSES

L'organisation se réserve le droit de prendre toute disposition ou de faire toute modification qu'elle jugera nécessaire pour les cas non prévus.

Les décisions seront alors portées à la connaissance des concurrents.

9- LOIS : C.N.I.L.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les coureurs disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

10- CAS DE FORCE MAJEURE

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation (alerte météorologique, plan Vigipirate renforcé, etc.) aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué et aucune indemnité ne sera perçue.

11- RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Pour préserver l'environnement, chaque coureur s'engage à ne rien laisser ou jeter sur le parcours ou à ses abords.

12– ENGAGEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Il s'engage sur l'honneur à le respecter, à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Il s'engage à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage, ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage.

13 – REGLES SANITAIRES ET CAS DE FORCES MAJEURES

En fonction de l'évolution de règles administratives, le règlement est susceptible de changer.

En acceptant ce règlement, vous vous engagez à respecter le règlement tel qu'il sera en vigueur le jour de la course.

La dernière version du règlement sera affichée dans le complexe et sera consultable lors du retrait des dossards

Rédigé le 01/12/2022